



REPUBLIQUE FRANCAISE

TERRITOIRE DE BELFORT
COMMUNE D'ESSERT

Le Maire de la Commune d'Essert,

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
- le code général des collectivités territoriales, et notamment son livre II – titre I relatif aux pouvoirs de Police du Maire,
- le code de la route,

ARRETE

N° 24.129

A l'occasion du 80^e anniversaire de la libération d'Essert, une commémoration aura lieu le dimanche 24 novembre 2024 et notamment l'inauguration du nouveau square De Franck situé rue des Commandos de France.

CONSIDERANT qu'il convient, pour des raisons de sécurité et permettre le bon déroulement de cette cérémonie, de prendre toutes les mesures de commodité sur la voie publique.

Objet :

**Inauguration du Square
De Franck.
Réglementation
temporaire de la
circulation rue des
Commandos de France.**

ARRETE :

Article 1 : Le dimanche 24 novembre 2024 à partir de 9 h 00, la rue des Commandos de France sera bloquée temporairement entre la rue André Mangematin et la rue Henriette Schmidt et la circulation sera interdite dans les deux sens pendant toute la durée de l'inauguration.

Une déviation sera mise en place par les services techniques de la commune d'Essert.

Article 2 : Les panneaux de signalisation et les barrières de sécurité seront mis en place par les services techniques de la commune d'Essert le dimanche 24 novembre 2024.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier 25000 BESANCON - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de son affichage électronique.

Article 6 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- M. le Directeur départemental de la sécurité publique de Belfort
- Gardes-Champêtres
- Service technique communal/ Cédric SCHNOEBELN

Essert, le 12 novembre 2024

**Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire en charge
de la voirie, des travaux et de
la sécurité**

Alain BURGER

